

références : site de la Fédération des Pupilles de l'Enseignement Public,
http://extranet.lespep.org/ewb_pages/d/document_pep_9883.php

Quand les associations de protection de l'Enfance sont reçues à l'Elysées et en repartent indignées

Publié le 29/11/2009

Les associations œuvrant dans le champ de la protection de l'Enfance ont été reçues par le chef de l'Etat le 20 novembre 2009. Ce dernier a annoncé l'organisation des « Etats généraux de l'Enfance » au premier semestre 2010. Ils seront organisés par Nadine Morano, secrétaire d'Etat en charge de la Famille et de la Solidarité, en lien avec les associations, les conseils généraux et les réseaux de travailleurs sociaux.

De même, Nadine Morano et les associations devront « étudier les formules permettant d'atteindre les objectifs du fonds national de financement de la protection de l'enfance » (prévu par la loi du 5 mars 2007) dont le décret l'instaurant n'a pas été publié.

Pour autant, quelle n'a pas été la surprise des acteurs du secteur de découvrir la rédaction de certains axes de travail des « états généraux » :

L'axe « améliorer la transmission de l'information préoccupante » prévue par la loi du 5 mars 2007 est complétée par « pour éviter que le nomadisme de certaines familles ne leur permette d'échapper au contrôle et à la surveillance des services sociaux ».

Nous noterons 2 réactions : celle d'ATD Quart Monde et celle de l'ANAS

Réaction d'ATD Quart Monde :

ATD Quart Monde refuse « que soit ainsi caricaturé et déformé le mandat des services sociaux ramené prioritairement à un rôle de « contrôle » et de « surveillance » alors que les familles les plus défavorisées demandent à être soutenues dans leur projet familial ». « Il est inadmissible d'engager des états généraux sur cette base, proteste Pierre Saglio, président d'ATD Quart Monde. En outre, le temps n'est plus aux assises, qui ont eu lieu avec Philippe Bas, qui avait engagé une consultation sérieuse pour préparer la réforme de la protection de l'enfance. Nous étions venus demander à Nicolas Sarkozy des décisions politiques précises ».

Réaction de l'ANAS :

« Le président de la République réintroduit l'idée rétrograde d'une police des familles au service d'une société sécuritaire et normative ». « En assignant un tel objectif aux travailleurs sociaux, « on crée les conditions qui amèneront les parents à retarder le contact avec les services sociaux, voir à l'éviter », ce qui serait évidemment contre-productif. Et, de surcroît, contraire à la volonté annoncée d'une valorisation de l'action des travailleurs sociaux, dont l'exercice repose sur la confiance des usagers. Pour l'ANAS, cette perspective « s'inscrit en cohérence et complément avec les volontés exprimées dans le cadre du plan de prévention de la délinquance. Elle semble indiquer une volonté de faire glisser un peu plus la fonction du travail social d'un soutien aux familles vers un contrôle de leurs actes et choix. »

Cette vision sécuritaire, qui se trouve renforcée par l'expression utilisée n'expliquerait-elle pas les propositions de fiches techniques transmises par l'Observatoire Nationale de l'Enfance en Danger (ONED) aux Conseils généraux en avril, pour permettre le recueil et l'analyse des données relatives à l'enfance en danger ? Ces fiches avaient déjà été jugées inacceptables par l'ANAS (cf. PEP Infos n°17 du 1/05/09

contact

Dominique LEBOITEUX

Tél. 01.41.78.92.72

Email : d.leboiteux@lespep.org